

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le **lundi 5 juin 2023** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire
Madame Johanne Therrien, conseillère
Monsieur Bertrand Martineau, conseiller
Madame Sarah Bellavance, conseillère
Monsieur Marc-Olivier Racette, conseiller
Madame Dominique Blanchette, conseillère
Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Michel Larochelle.

Est également présente :

Maître Katherine Beaudoin, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2022
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er mai 2023
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mai 2023

2. CORRESPONDANCES ET INFORMATIONS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

- 3.1 Dépôt et adoption des comptes à payer du mois de mai 2023
- 3.2 Dépôt et adoption des conciliations bancaires des mois de janvier et février 2023
- 3.3 Dépôt et adoption du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2022
- 3.4 Ratification d'achat de chaises pour le bureau municipal et disposition des anciennes chaises
- 3.5 Demande d'appui financier - Fondation CLSC Suzor-Côté
- 3.6 Demande d'appui financier - Expo Victo
- 3.7 Demande d'appui financier - École d'équitation DTO
- 3.8 Approbation du règlement d'emprunt 104-2023 (TECQ 2019-2023) et autorisation d'ouverture d'un financement temporaire chez Desjardins
- 3.9 Dépôt de la soumission pour deux thermopompes

4. LÉGISLATION

- 4.1 Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement 105-2023 sur les dérogations mineures
- 4.2 Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement 106-2023 modifiant le règlement 072-2020 sur la tarification

5. TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORT ET VOIRIE

- 5.1 Aménagement du bout de la route Pouliot - Autorisation d'acheminer une permission de voirie au MTQ
- 5.2 Demande d'analyse de la sécurité - Intersection de la 1re avenue et de la rue Fortin
- 5.3 Résultats de l'appel d'offres SCA-2023-01 Réfection des rues Dumoulin et Omer et octroi du contrat
- 5.4 Résultats de l'appel d'offres SCA-2023-02 Réfection de la rue Carolann et octroi du contrat
- 5.5 Dépôt des soumissions d'afficheur de vitesse permanent
- 5.6 Dépôt d'une soumission pour le marquage de la chaussée 2023
- 5.7 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour le déneigement
- 5.8 Dépôt des soumissions pour le scellement de fissures
- 5.9 Approbation du FRR et autorisation de dépense - Projet d'aménagement des lumières de rue sur la route Pouliot et le rang Chicago

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 6.1 Étude préliminaire de prolongement du réseau aqueduc secteur EST - Ratification relative à l'approbation de l'offre de services pour les essais débit pression
- 6.2 Reprofilage d'une branche du cours d'eau Couture - Autorisation de signature des ententes à intervenir avec les propriétaires des lots contigus

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 7.1 Dépôt et adoption de la liste des permis du mois de mai 2023
- 7.2 Dépôt du procès-verbal du CCU du 30 mai 2023
- 7.3 Demande de dérogation mineure - 35, rue du Boisé
- 7.4 Demande de dérogation mineure - 352, avenue Pie-X

8. AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-06-1384

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et greffière-trésorière soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-1385

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marc-Olivier Racette Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2022 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-1386

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER MAI 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er mai 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er mai 2023 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-1387

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 MAI 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mai 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mai 2023 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCES ET INFORMATIONS

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 1er mai 2023. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

2023-06-1388

DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MAI 2023

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de mai 2023 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska comportant 15 pages et totalisant un montant de **678 628,66 \$** ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière précise que dans ce montant, il y a plusieurs montants importants, notamment les suivants:

Simexco: 44 222,58 \$ (1er versement - Jeux d'eau)

Ville de Victoriaville: 494 246,81 \$ (Entente loisirs - Versement # 1)

CONSIDÉRANT QU'un paiement de 79 892,73 \$ est présentement retenu pour le deuxième versement du projet des jeux d'eau en raison d'un retard du chantier ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de mai 2023 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, totalisant un montant de **678 628,66 \$** ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE les comptes énumérés et datés entre le 1er et le 31 mai 2023 soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer un paiement en ligne de 79 892,73 \$ pour le deuxième versement pour le projet des jeux d'eau à l'entreprise Simexco dès que les travaux seront terminés, que les jeux seront en fonction et que la formation sera donnée aux employés municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-1389

DÉPÔT ET ADOPTION DES CONCILIATIONS BANCAIRES DES MOIS DE JANVIER ET FÉVRIER 2023

Sur proposition du conseiller Bertrand Martineau
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil adopte les conciliations bancaires des mois de janvier et février 2023, telles que déposées par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-1390

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2022

CONSIDÉRANT l'article 176.2.2 du Code municipal concernant le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil dépose et adopte le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2022.

QUE le rapport du maire pour l'année 2022 soit publié dans l'édition de septembre 2023 du bulletin municipal Le Christophien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-1391

RATIFICATION D'ACHAT DE CHAISES POUR LE BUREAU MUNICIPAL ET DISPOSITION DES ANCIENNES CHAISES

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite renouveler une partie des chaises de la salle du conseil et des bureaux administratifs ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marc-Olivier Racette Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil ratifie l'achat de **4 016,37 \$**, taxes incluses, au Bureau en gros.

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à disposer des anciennes chaises à titre gratuit pour les organismes ou à titre onéreux selon une proposition soumise par un particulier ou une entreprise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-1392

DEMANDE D'APPUI FINANCIER - FONDATION CLSC SUZOR-CÔTÉ

Sur proposition du conseiller Bertrand Martineau Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil verse un appui financier de **1 000 \$** à la Fondation CLSC Suzor-Côté pour l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-1393

DEMANDE D'APPUI FINANCIER - EXPO VICTO

Sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance
Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil verse un appui financier de **250 \$** à l'Expo de Victo et au Festival Hommes forts Victoriaville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-1394

DEMANDE D'APPUI FINANCIER - ÉCOLE D'ÉQUITATION DTO

CONSIDÉRANT la demande d'appui soumise par l'École d'équitation DTO ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil ne verse pas d'appui financier à l'École d'équitation DTO pour son évènement du 11 juin 2023 puisqu'il s'agit d'une entreprise individuelle selon le Registraire des entreprises du Québec.

QUE le conseil propose de fournir des cônes pour sécuriser la circulation durant l'évènement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-1395

APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 104-2023 (TECQ 2019-2023) ET AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN FINANCEMENT TEMPORAIRE CHEZ DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt 104-2023 décrétant un emprunt de 1 726 414 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 a été approuvé le 10 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de demander un financement temporaire maximal de 1 726 414 \$ jusqu'à ce que le financement permanent soit effectif ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil mandate et autorise le maire et la directrice générale à demander un financement temporaire maximal de **1 726 414 \$** chez Desjardins et que ces derniers soient autorisés à signer les documents nécessaires à l'ouverture de ce compte.

QUE le maire-suppléant et la directrice de l'urbanisme soient autorisés à signer les documents relatifs au financement temporaire en l'absence du maire ou de la directrice générale et greffière trésorière.

QUE le conseil autorise ce financement temporaire jusqu'à ce que le financement permanent soit effectif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-1396

DÉPÔT DE LA SOUMISSION POUR DEUX THERMOPOMPES

CONSIDÉRANT QU'une unité de climatisation est défectueuse dans la salle du conseil et qu'il y a lieu de procéder à son remplacement complet en raison du coût de réparation ;

CONSIDÉRANT QUE le bureau de la direction générale n'est pas muni d'aération ni de climatisation ;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par l'entreprise Climatisation Confort Courtois inc. ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux pourront être effectués rapidement, soit de 2 à 3 semaines après l'envoi de la présente résolution ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil approuve la soumission pour l'unité de la salle du conseil au montant de 3 300 \$, taxes en sus, et celle du bureau de la direction générale au montant de 2 700 \$, taxes en sus.

QUE le conseil autorise également la directrice générale et greffière-trésorière à engager les dépenses pour les travaux électriques nécessaires pour l'installation de la nouvelle unité dans le bureau de direction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 105-2023 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

AVIS DE MOTION est par la présente donné par le conseiller Réjean Arsenault à l'effet que le règlement 105-2023 concernant les dérogations mineures sera adopté à une séance ultérieure.

Le projet de règlement est par le fait même déposé et présenté publiquement.

AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 106-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 072-2020 SUR LA TARIFICATION

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Dominique Blanchette que le règlement 106-2023 modifiant le règlement 072-2020 sur la tarification sera adopté à une séance ultérieure.

Le projet de règlement est par le fait même déposé et présenté publiquement.

2023-06-1397

AMÉNAGEMENT DU BOUT DE LA ROUTE POULIOT - AUTORISATION D'ACHEMINER UNE PERMISSION DE VOIRIE AU MTQ

Sur proposition du conseiller Bertrand Martineau
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale ou la directrice de l'urbanisme à acheminer une permission de voirie à Transports Québec afin d'aménager le bout de la route Pouliot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-1398

DEMANDE D'ANALYSE DE LA SÉCURITÉ - INTERSECTION DE LA 1RE AVENUE ET DE LA RUE FORTIN

CONSIDÉRANT la requête acheminée par une résidente concernant la sécurité de l'intersection de la 1re avenue et de la rue Fortin ;

CONSIDÉRANT QUE, fréquemment, les automobilistes tournent trop rapidement lorsqu'ils font l'arrêt sur la rue Fortin pour tourner vers la 1re avenue ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil convient qu'il est pertinent d'ajouter un panneau de signalisation en milieu de voie pour éviter les « virages coupés » ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil recommande également au propriétaire du 302, 1re Avenue d'effectuer un entretien de la haie en place qui nuit potentiellement à la visibilité de l'intersection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-1399

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES SCA-2023-01 RÉFECTION DES RUES DUMOULIN ET OMER ET OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour la réfection des rues Dumoulin et Omer ;

CONSIDÉRANT les résultats d'ouverture des soumissions suivants (taxes incluses):

Pavage Veilleux:	226 046,83 \$
Pavage Centre Sud:	294 496,97 \$
Smith Asphalte:	259 642,29 \$
Sintra:	248 969,16 \$

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été analysées par la directrice générale ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale confirme que les soumissions sont conformes et recommande d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant soumis le prix le plus bas ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil octroie le contrat de réfection des rues Dumoulin et Omer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Pavage Veilleux au montant de **226 046,83 \$**, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-1400

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES SCA-2023-02 RÉFECTION DE LA RUE CAROLANN ET OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour la réfection de la rue Carolann ;

CONSIDÉRANT les résultats d'ouverture des soumissions suivants (taxes incluses):

Pavage Centre Sud:	783 554,63 \$
L4 Construction:	920 211,87 \$
Sintra:	821 072,12 \$

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été analysées par Michel Bérubé, ingénieur ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière confirme que les soumissions sont conformes et recommande d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant soumis le prix le plus bas ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil octroie le contrat de réfection de la rue Carolann au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Pavage Centre Sud au montant de **783 554,63 \$**, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-1401

DÉPÔT DES SOUMISSIONS D'AFFICHEUR DE VITESSE PERMANENT

CONSIDÉRANT les soumissions déposées par Trafic Innovation et par Kalitec pour l'acquisition d'afficheurs de vitesse permanents ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance
Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil autorise l'achat de deux afficheurs de vitesse permanents à l'entreprise Trafic Innovation au montant de **4 100,00 \$**, chacun, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-1402

DÉPÔT D'UNE SOUMISSION POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE 2023

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a déposé une soumission de l'entreprise Marquage et Traçage du Québec pour le marquage de la chaussée ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil octroie le contrat de marquage de la chaussée pour la saison 2023 à l'entreprise Marquage et Traçage du Québec pour un budget approximatif de **16 640 \$**, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-1403

AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE DÉNEIGEMENT

Sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à un appel d'offres public pour le déneigement des routes municipales.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire un appel d'offres avec options, soit pour une, deux ou trois saisons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-1404

DÉPÔT DES SOUMISSIONS POUR LE SCHELLEMENT DE FISSURES

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par invitation pour le scellement des fissures routières pour l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions conformes ont été reçues ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

QUE le conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme Lignes Maska au montant du mètre linéaire de **1,54 \$**, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-1405

APPROBATION DU FRR ET AUTORISATION DE DÉPENSE - PROJET D'AMÉNAGEMENT DES LUMIÈRES DE RUE SUR LA ROUTE POULIOT ET LE RANG CHICAGO

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale informe le conseil municipal que le projet d'aménagement des lumières de rue sur la route Pouliot et le rang Chicago a été approuvé par la MRC d'Arthabaska dans le cadre du programme d'aide financière FRR ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil municipal autorise les dépenses dudit projet, et ce, à partir de la date d'acceptation de la MRC d'Arthabaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-1406

**ÉTUDE PRÉLIMINAIRE DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU AQUEDUC
SECTEUR EST - RATIFICATION RELATIVE À L'APPROBATION DE
L'OFFRE DE SERVICES POUR LES ESSAIS DÉBIT-PRESSION**

Sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil ratifie le mandat pour les essais débit pression à l'entreprise Tuyauterie Gicleurs Trois-Rivières au montant de 2 500 \$, taxes en sus.

QUE ce montant soit affecté au projet d'étude préliminaire de prolongement du réseau aqueduc secteur EST approuvé dans le programme TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-1407

**REPROFILAGE D'UNE BRANCHE DU COURS D'EAU COUTURE -
AUTORISATION DE SIGNATURE DES ENTENTES À INTERVENIR AVEC
LES PROPRIÉTAIRES DES LOTS CONTIGUS**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire que des ententes soient signées avec les propriétaires des lots contigus aux travaux qui se feront dans le cadre du projet de reprofilage d'une branche du cours d'eau Couture ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu les projets d'entente et qu'ils sont en accord avec les termes proposés ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil autorise le maire, ou le maire suppléant en son absence, et la directrice générale et greffière-trésorière, ou la directrice de l'urbaniste en son absence, à signer les ententes à intervenir avec les propriétaires des lots contigus aux travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-1408

DÉPÔT ET ADOPTION DE LA LISTE DES PERMIS DU MOIS DE MAI 2023

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil approuve la liste des 29 permis du mois de mai 2023 pour un montant total des travaux de **1 327 030 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 30 MAI 2023

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le procès-verbal du comité consultatif en urbanisme du 30 mai 2023 rédigé par la directrice de l'urbanisme, Véronique Tétrault.

2023-06-1409

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 35, RUE DU BOISÉ

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2023-04-0005 formulée par Patrice Desrochers relative à la propriété située au 35, rue du Boisé ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre l'implantation d'une piscine encastrée sur la toiture de la résidence plutôt qu'à au moins 1.5 mètre de celle-ci, le tout contrairement à l'article 5.4.6.1 b) du règlement de zonage numéro 003-2013 en vigueur ;

CONSIDÉRANT QU'un plan d'ingénieur sera soumis dans le cadre du projet et que les normes sur la sécurité des piscines privées seront respectées ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est boisé et que le propriétaire souhaite conserver le couvert forestier afin de créer un écran visuel naturel entre sa propriété et celles des voisins ;

CONSIDÉRANT l'orientation au sud de la cour avant ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de la piscine sur le toit permettrait de profiter pleinement de l'ensoleillement ;

CONSIDÉRANT QUE la piscine sera encastrée et que, conséquemment, l'impact visuel sur les lots voisins sera grandement minimisé ;

CONSIDÉRANT QUE les terrasses sur les toitures sont d'ores et déjà autorisées au règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme (CCU) est d'avis que le projet ne devrait pas causer de préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme (CCU) recommande au conseil d'approuver la demande de dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marc-Olivier Racette appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil approuve la demande de dérogation mineure pour le 35, rue du Boisé, telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-1410

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 352, AVENUE PIE-X

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2023-04-0006 formulée par Gouttière A. Champoux relative à la propriété située au 352, avenue Pie-X ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à régulariser l'implantation du garage situé à 1.33 mètre de la ligne de terrain arrière plutôt qu'à 1.5 mètre, tel que prescrit à l'article 5.4.2.1 a) du règlement de zonage numéro 003-2013 en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur semble avoir été de bonne foi dans le cadre de l'exécution des travaux de construction étant donné le petit écart entre l'implantation réelle et la norme prescrite au règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT L'absence de fenêtre entre le mur du garage et la ligne arrière du terrain et de ce fait, le respect des dispositions du Code civil du Québec relativement au droit de vue ;

CONSIDÉRANT QUE le comité est d'avis que la régularisation du dossier n'aura pas pour effet de créer de contrainte supplémentaire sur le voisinage ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune plainte consignée dans le dossier matricule de l'immeuble concernant le bâtiment faisant l'objet de la demande ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme (CCU) recommande au conseil d'approuver la demande de dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil approuve la demande de dérogation mineure pour le 352, avenue Pie-X, telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucun sujet.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens présents adressent leurs questions aux membres du conseil.

2023-06-1411

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 20 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Michel Larochelle,
Maire**

**Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale &
Greffière-trésorière**

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.

